



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 94/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Contrat de prestation de services
Association LA MINY FABRIQUE**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association LA MINY FABRIQUE, sise 171 Route de Lyon, 38140 Apprieu, représentée par Madame Fanny Bouvet, dans la cadre des animations de « **l'été dans les parcs** ».

- Atelier d'initiation Terre,

Les mercredis 26 juin et 4 septembre 2024 de 10h à 17h,

- Atelier d'initiation Bois,

Les mercredis 26 juin et 4 septembre 2024 de 10h à 17h,

Pour un montant total de 2800 Euros (deux milles huit cent Euros) pour 4 ateliers.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 7 juin 2024
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire



Guy GENET